



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

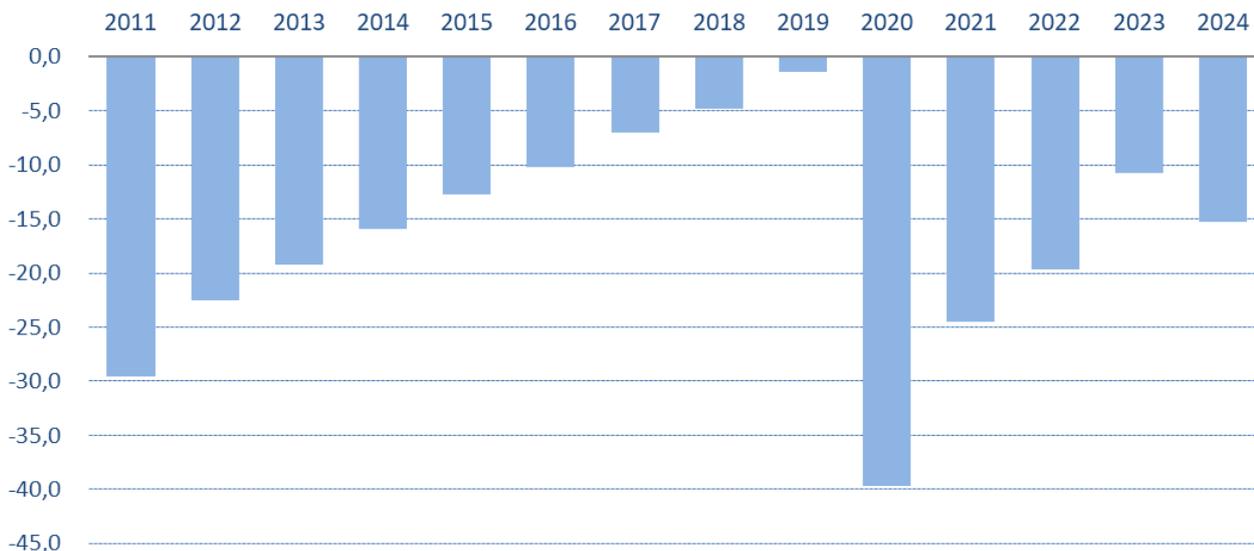
Le solde des comptes de la sécurité sociale s'établit à -15,3 Md€ en 2024

Le solde des régimes de base de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'élève à -15,3 milliards d'euros en 2024.

Jusqu'en 2023, la réduction des dépenses liées à la crise sanitaire a été un puissant facteur d'amélioration du solde, et ce ressort a été limité en 2024 : les dépenses liées à l'épidémie de Covid-19 se sont élevées à 0,4 milliard d'euros en 2024, après 1,1 milliard d'euros en 2023 et 11,7 milliards d'euros en 2022. Les comptes sociaux sont en outre particulièrement marqués par le contexte inflationniste, avec dans un premier temps des recettes qui réagissent simultanément, tandis que les dépenses augmentent ensuite, conséquence des règles de revalorisation en vigueur. Or, l'inflation s'est normalisée en 2024 en s'établissant à 1,8 % en moyenne annuelle au sens de l'indice des prix à la consommation hors tabac, après les pics de 2022 et 2023 (5,3 % et 4,8 % respectivement), ce qui a tendance à dégrader les comptes l'année où le ralentissement des prix se produit. En conséquence, le déficit des régimes de base de la sécurité sociale et du FSV augmente par rapport à 2023 (-10,8 milliards d'euros) après s'être continuellement amélioré depuis le creux historique de 2020 (-39,7 milliards d'euros).

Le solde est toutefois moins dégradé que ce qui était attendu dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, qui prévoyait un solde de -18,2 milliards d'euros. Cet écart de +2,9 milliards d'euros s'explique principalement par des recettes supérieures à celles initialement prévues. En effet, les dépenses s'avèrent globalement conformes à la prévision de la LFSS, avec néanmoins un niveau de dépenses d'assurance maladie légèrement moindre que prévu, alors que les recettes ont connu d'importantes plus-values, tant s'agissant des recettes assises sur les revenus d'activité que des recettes fiscales.

Graphique : Solde de l'ensemble des régimes obligatoires de base et du FSV (Md€)



Note : ces résultats, basés sur les comptes arrêtés par les organismes de sécurité sociale le 14 mars, sont en cours d'audit. L'avis des certificateurs - Cour des Comptes et commissaires aux comptes - sera rendu d'ici au 1^{er} juin 2025.

Les dépenses relevant de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) ont atteint 256,4 milliards d'euros, soit 0,5 milliard d'euros de moins que l'Ondam 2024 rectifié en LFSS pour 2025, qui avait lui-même été rehaussé de 2,0 milliards d'euros par rapport à la loi de financement pour 2024. Cet écart est notamment porté par un dynamisme moindre qu'anticipé en ville, et par une sous-exécution légère de l'Ondam hospitalier et de l'Ondam médico-social.

La situation est contrastée entre branches. La branche vieillesse voit son déficit plus que doubler par rapport à 2023 (-5,6 milliards d'euros après -2,6 milliards d'euros), en raison du mécanisme différé de revalorisation des pensions par rapport au choc inflationniste. Le creusement du déficit de la branche maladie est quasiment du même niveau (-13,8 milliards d'euros après -11,1 milliards d'euros en 2023), conséquence directe du dynamisme des dépenses relevant de l'Ondam. Enfin, la branche accidents du travail – maladies professionnelles voit son excédent se réduire de moitié pour atteindre +0,7 milliard d'euros. A l'inverse, la branche famille et le FSV, voient leurs excédents se stabiliser à 1,1 milliard d'euros chacun, et la branche autonomie renoue avec les excédents (+1,3 milliard d'euros après -0,6 milliard d'euros en 2023) grâce à l'apport de recettes supplémentaires de CSG en provenance de la Cades, en application de la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie.

Tableau : Soldes par branche des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale

Soldes Md€, RB+FSV	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023-2024
Maladie	-26,1	-21,0	-11,1	-13,8	-2,7
AT-MP	1,3	1,7	1,4	0,7	-0,7
Vieillesse	-1,1	-3,9	-2,6	-5,6	-3,0
Famille	2,9	1,9	1,0	1,1	0,1
Autonomie	0,3	0,2	-0,6	1,3	1,9
Régimes de base	-23,0	-21,0	-11,9	-16,4	-4,5
FSV	-1,5	1,3	1,1	1,1	0,0
RB+FSV	-24,5	-19,7	-10,8	-15,3	-4,5

Contacts presse :

Direction de la sécurité sociale (DSS)

dss-presse@sante.gouv.fr

Tél. : 01 40 56 55 14